

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

### Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 3 mai 2021, à 19h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête

M. Sébastien Desgagnés

Mme Sylvie Fauteux

M. Steve Lanciaux

M. Robin Cotnoir

Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Johanne Le Buis.

#### **2021-05-03-01 MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Demande de M. Cotnoir d'ajouter le sujet du projet de N4 Mobile et par M. Lanciaux d'ajouter le sujet de la distribution des arbres et compost.

#### **2021-05-03-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR MODIFIE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2021
6. Lecture et approbation des comptes
  - Liste des comptes fournisseurs
  - Rémunérations et prélèvements
7. Rapport du maire
8. Rapport de la directrice générale
9. Résolution
  - Embauche d'une coordonnatrice au camp de jour
  - Embauche d'une monitrice au camp de jour
  - Adoption du Règlement 306 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux
  - Emprunt 2021-002A RIGDCSC
  - Demande à la toponymie Chemin Ouellette
  - Remboursement de la caution d'exécution Entretien d'hiver
10. Loisirs
11. Trois Villages
12. Famille et culture
13. Journal
14. Usine d'épuration
15. Aqueduc
16. Etats financiers mensuels
17. Dépôt du rapport financier annuel 2020 et du rapport du vérificateur
18. Dépôt du rapport de correspondance
19. Régie incendie
20. Régie des déchets solides
21. Divers
  - N4 Mobile
  - Distribution d'arbres et compost
22. Période de questions
23. Autres sujets
24. Levée de l'assemblée

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2021-05-03-03 PERIODE DE QUESTIONS**

Les questions déjà soumises au Conseil seront répondues par écrit par la directrice générale. Une nouvelle question d'une citoyenne concernant la possibilité d'avoir le service d'animation que partiellement et la tarification s'il y a lieu. Le Conseil en rediscutera s'il reste encore des places à l'ouverture du camp de jour.

**2021-05-03-04 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 6 avril 2021 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**2021-05-03-05 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (189 470.77\$), la liste des prélèvements (avril 2021) et le rapport de salaires versés en avril 2021 en date du 30 avril 2021.

Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**2021-05-03-06 RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait état de quelques informations concernant la MRC.

**2021-05-03-07 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE**

La directrice générale fait état de différents sujets survenus en avril.

**201-05-03-08 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

D'engager Megan Arel au poste de coordonnatrice au SAE aux conditions suivantes :

- Le salaire est de 20,00\$/h;
- Le poste étant saisonnier, la durée de l'emploi sera du 21 juin au 13 août 2021. De plus, l'emploi comprend également une formation qui sera donnée à une date indéterminée.

Adopté.

**201-05-03-09 EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE POUR LE SERVICE D'ANIMATION ESTIVAL**

Il est proposé par la conseillère Mme Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

D'engager Brittany Taillon au poste d'animatrice au SAE aux conditions suivantes :

- Le salaire est de 18,00\$/h, à raison de 42 heures par semaine;
- Le poste étant saisonnier, la durée de l'emploi sera du 28 juin au 13 août 2021. De plus, l'emploi comprend également une formation qui sera donnée à une date indéterminée.

Adopté.

**201-05-03-10 RÈGLEMENT NUMÉRO 306 (2021) CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX – (RM410) ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS**

ATTENDU QUE le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002), permettant au gouvernement d'établir des normes relatives à l'encadrement et à la possession de chiens et les pouvoirs des municipalités locales ;

ATTENDU QUE le 4 décembre 2019, le gouvernement du Québec a publié le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (décret 1162-2019), lequel est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

ATTENDU QUE ce règlement est applicable partout au Québec et ce sont les municipalités locales qui sont chargées de son application sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde règlemente les animaux sur son territoire et désire abroger son règlement 254 (2016) ;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de paix, d'ordre public, de bien-être général et de sécurité de leur population ;

ATTENDU QUE le règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la *protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* confère de nouvelles responsabilités aux municipalités en la matière ;

ATTENDU QUE la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie doit ajuster certaines de ses pratiques pour se conformer au règlement provincial et, par conséquent, propose à ses municipalités- membres un modèle de règlement concernant le contrôle et la garde responsable des animaux ;

ATTENDU QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec s'entendent pour adopter des règlements uniformisés pour en faciliter l'application par cette dernière ;

ATTENDU QU'afin de conserver cette uniformisation, les municipalités ne devraient pas amender les articles du présent règlement sans concertation préalable de l'ensemble de celles-ci, soient :

<i>Article 2.3.1</i>	<i>Chien laissé seul</i>
<i>Article 2.3.9</i>	<i>Contention</i>
<i>Article 2.3.10</i>	<i>Collier</i>
<i>Article 2.3.11</i>	<i>Muselière</i>
<i>Article 2.3.12</i>	<i>Transport d'animaux</i>
<i>Article 2.4.1</i>	<i>Normes de garde d'un animal</i>
<i>Article 2.4.2</i>	<i>Animal errant</i>
<i>Article 2.4.4</i>	<i>Animal tenu en laisse à l'extérieur des limites de son terrain</i>
<i>Article 2.4.5</i>	<i>Animal gênant le passage des gens</i>
<i>Article 2.4.6</i>	<i>Transport d'un animal</i>
<i>Article 2.4.7</i>	<i>Gardien d'âge mineur</i>

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**  
**S**  
no de résolution  
ou annotation

Article 3.12  
Article 3.16

Événement  
Nuisances particulières causées par les chiens

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné le 6 avril 2021 et qu'un projet de règlement a été adopté à cette même date ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité de St-Herménégilde ;

Il est proposé par M. Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 306(2021) concernant le contrôle et la garde responsable des animaux-(RM410) abrogeant ainsi les règlements antérieurs.

Adopté.

**2021-05-03-11 APPROBATION DU RÈGLEMENT #2021-002-A DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK**

ATTENDU que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook (ci-après la « **RIGDSC** ») a adopté le 19 janvier 2021 le *Règlement numéro 2021-002 (Règlement d'emprunt relatif à l'implantation des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 252 220 \$)*.

ATTENDU que le *Règlement numéro 2021-002* visait à emprunter les sommes nécessaires à la construction des cellules numéros 4 et 5 du lieu d'enfouissement technique.

ATTENDU que la RIGDSC a lancé le 22 février 2021 un appel d'offres pour la construction de ces cellules et a procédé le 18 mars à l'ouverture des soumissions.

ATTENDU que la RIGDSC a statué par résolution, ce 31 mars 2021, qu'aucun contrat ne serait accordé à la suite de cet appel d'offres puisque les prix soumis dépassaient largement les estimations qu'elle avait réalisées au préalable.

ATTENDU qu'il a été décidé de modifier le projet pour que soit construite uniquement la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique.

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le *Règlement numéro 2021-002* afin que celui-ci porte spécifiquement sur l'implantation de la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique.

ATTENDU que le *Règlement numéro 2021-002-A* a été adopté le 14 avril dernier, lequel réduit le projet à la cellule numéro 4 du lieu d'enfouissement technique et révisé son coût à 1 141 925\$.

IL EST PROPOSE par M. Réal Crête et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde approuve le règlement numéro 2021-002-A adopté par la RIGDSC le 14 avril 2021, lequel règlement a été porté à l'attention du conseil municipal

Adopté.

**2021-05-03-12 DEMANDE DE LA TOPONYMIE LOT 5 793 627**

ATTENDU QUE le 1 mars 2021 il a été résolu à l'unanimité de rouvrir une portion de 20 mètres du lot 5 793 627, connu comme étant l'ancien chemin Bourdeau;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE le Conseil souhaitait que cette voie soit désignée comme le chemin Bourdeau Est.

ATTENDU QU'une demande à cet effet a été présentée à la Commission de toponymie mais que ce nom ne rencontrait pas les exigences de la Commission, pouvant ainsi porter confusion avec le chemin Bourdeau déjà existant;

ATTENDU QUE le Conseil après étude désire présentée une demande à la Commission de la toponymie afin que cette voie soit nommée le chemin Ouellette en l'honneur de feu Mme Jeannine Ouellette-Jackson.

IL EST PROPOSÉ par M. Réal Crête et résolu à l'unanimité de présenter une demande à la Commission de toponymie afin que la voie du lot 5 793 627 soit dorénavant désignée officiellement comme étant le chemin Ouellette.

Adopté.

**2021-05-03-13 CONTRAT DE DENEIGEMENT 2019-2021 REMBOURSEMENT DE LA GARANTIE D'EXECUTION**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien hivernale 2019-2021 entre la municipalité de Saint-Herménégilde et l'entreprise Scalabrini et Fils est terminé ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal se déclare satisfait de l'état des chemins après la dernière saison hivernale dudit contrat ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité de rembourser la garantie d'exécution du contrat d'un montant de 19 000 \$ à Scalabrini et fils.

Adopté.

**2021-05-03-14 LOISIRS**

M. Crête informe le conseil des développements concernant la ligue de baseball des petits bonhommes.

**2021-05-03-15 TROIS VILLAGES**

Mme Fauteux indique que la prochaine réunion du comité sera le 19 mai pour discuter du plan triennal à refaire.

**2021-05-03-16 FAMILLE ET CULTURE**

Aucune nouvelle.

**2021-05-03-17 JOURNAL**

Le journal devrait paraître dans les prochains jours tout juste à temps pour la distribution d'arbres et compost prévue le 22 mai. Une affiche pour cette activité sera aussi installée au dépanneur.

**2021-05-03-18 USINE D'EPURATION**

Aucune nouvelle information.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2021-05-03-19    AQUEDUC**

Aucune nouvelle information.

**2021-05-03-20    ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers mensuels au 30 avril 2021.

**2021-05-03-21    RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de correspondance du 7 avril 2021 au 30 avril 2021.

**2021-05-03-22    REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE  
COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2021-05-03-23    REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK**

Aucune autre nouvelle.

**2021-05-03-24    DIVERS**

Concernant le projet de N4 Mobile nous attendons l'avis des autres municipalités, co-propriétaires du bâtiment situé au pieds de la tour du Mont Hereford.

La question de la distribution des arbres et compost a été discutée dans le sujet du journal.

**2021-05-03-25    PERIODE DE QUESTIONS**

Pas de questions.

**2021-05-03-26    AUTRES SUJETS**

La prochaine assemblée aura lieu le 7 juin à 19h00.

**2021-05-03-27    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux propose la levée de l'assemblée à 20h00.

---

Secrétaire-trésorière

---

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.